

rapport d'activité



Syndicat
des Eaux
du Centre

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C_83_12_2025-DE

S²LO

Page 1/44
Chaîne d'intégrité du document : 70 2F F3 DB 5E 1A 60 D9 4
Publié le : 26/06/2025
Par : SIMBEAU Jean-Pierre
Document certifié conforme à l'original
<https://public.fr/documentPublic/669957>



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ETABLI SELON L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MODIFIE PAR LA LOI N°2016-1087 DU 8 AOUT 2016 - ART.31.

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE 18/06/2025

Échéance réglementaire : le 30 juin 2025

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007, les modifications de l'arrêté du 02/12/2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.



I. HISTORIQUE DU SYNDICAT	3
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES	4
1. PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	4
2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	6
III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE	7
1. SIEGE SOCIAL.....	7
2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	7
2.1. Les délégués	7
2.2. Les commissions	8
2.3. Le personnel du syndicat.....	9
3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION	9
IV. SERVICE PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	10
1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT	10
2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	15
3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU	16
4. VOLUMES VENDUS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE EN 2020	23
V. SERVICE DISTRIBUTION	24
1. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	25
2. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES	31
3. GESTION FINANCIERE	32
VI. STRATEGIE POUR L'AVENIR	33
1. COMPETENCES / ETUDES	33
2. PROJETS D'INVESTISSEMENT	33
3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.	33
VI. ANNEXES.....	34

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT

DATE DE CREATION > 17 SEPTEMBRE 1990

LISTE DES EPCI ADHERENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE GÂTINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
HAUT VAL DE SEVRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE

DATES MARQUANTES DU SYNDICAT

> 1994 - 1995

Construction de l'usine de dénitrification.

> 2005

Arrêté inter préfectoral du 8 juillet, déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau du champ captant de 12 ouvrages sur les communes d'Echiré et de Saint-Maxire,

> 2007

Adhésion à la compétence distribution des communes de Germond-Rouvre, Cherveux, Saint-Christophe sur Roc, Saint-Pompain et Saint-Rémy.

> 2013

La commune de Saint-Christophe-sur-Roc transfère l'ensemble de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine. La commune de Villiers-En-Plaine rejoint le Syndicat pour la compétence Distribution.

> 2014

Fusion des SIAEP de Saint-Maxire – Faye et d'Echiré-St Gelais-Ste Ouenne-Surin-Sciecq avec le SECO.

Transfert du captage de la Couture au syndicat.

La commune de Germond-Rouvre intègre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et transfère sa compétence Assainissement (collectif et non collectif).

> 2015

Départ du Syndicat des Eaux du Lambon qui intègre le SERTAD.

> 2016

Transfert de compétences de Coulonges sur l'Autize (distribution et assainissement collectif) et du SIAEP Béceleuf-Xaintray (distribution) au SECO. Reprise en régie de la gestion de l'usine.

> 2017

Adhésion de la commune d'Ardin à la compétence Distribution.

> 2018

Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG).

Prise de la compétence Production du SMEG avec la gestion du captage de la Cadorie (ALLONNE) et de l'usine de potabilisation du TALLUD.

> 2019

Exploitation en régie de l'usine du TALLUD.

> 2020

Transformation en syndicat mixte ouvert dans le cadre de la loi Notre.

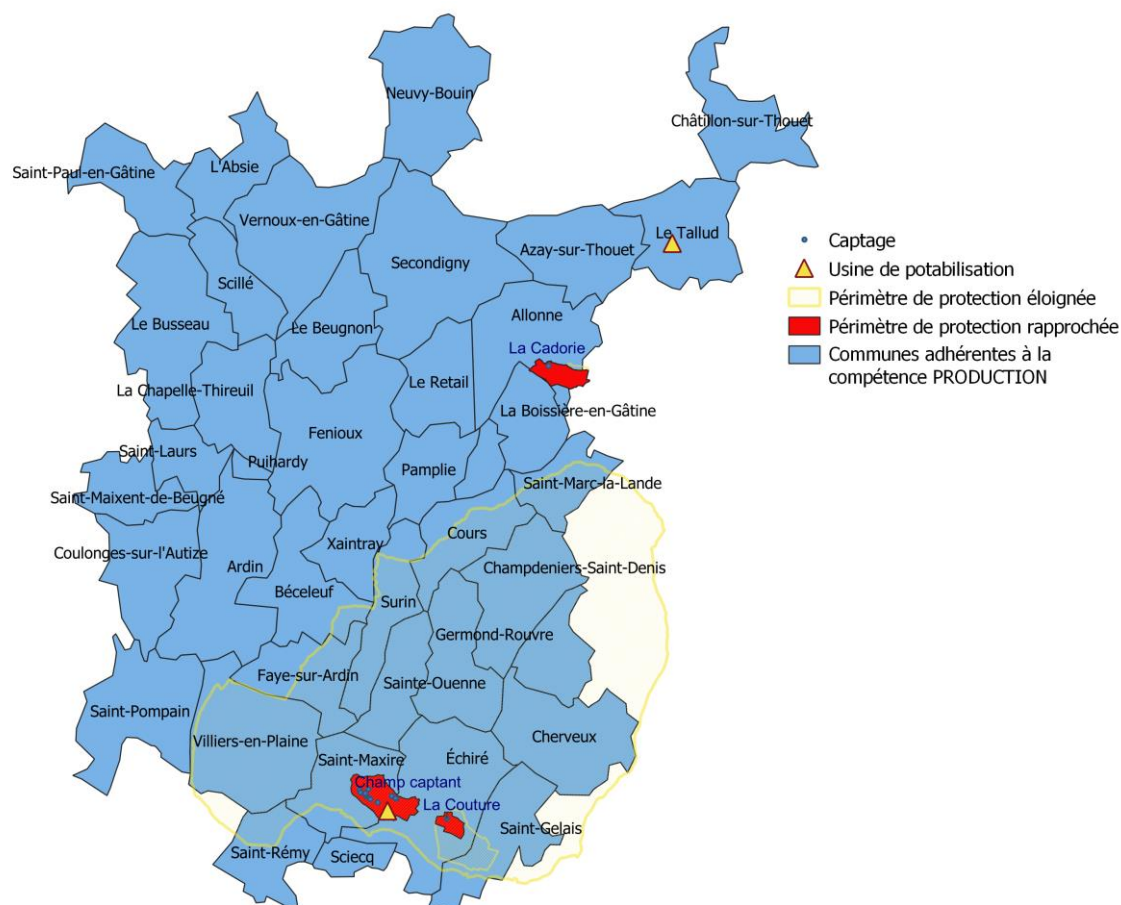
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRS DE COMPETENCES

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte qui assure les compétences production et distribution de l'eau potable :

1. PRODUCTION D'EAU POTABLE

Les 17 collectivités adhérentes à la compétence PRODUCTION sont :

- Commune d'ARDIN.
- Commune de BECELEUF.
- Commune de CHERVEUX.
- Commune de COULONGES / L'AUTIZE.
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE-SUR-ARDIN.
- Commune de GERMOND - ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY.
- Syndicat Mixte des Eaux de la GATINE.



Carte des communes desservies dans le cadre de la compétence production du SECO

En outre, le Syndicat assure une vente d'eau en gros pour :

- le Syndicat des Eaux du Vivier (renouvellement sanitaire de l'eau de l'interconnexion de secours de Bois Berthier)
- le Syndicat pour l'Etude et Réalisation de Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable (SERTAD), qui ne sont pas membres du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) est desservi partiellement par le SECO.

En termes de ressources en eau, d'usines et de réseaux, le Syndicat dispose de :

- Un champ captant constitué de 8 forages en activité, sur les communes de SAINT-MAXIRE et ECHIRE.
- Un captage situé à La Cadorie, commune d'ALLONNE.
- Un captage situé à La Couture commune d'ECHIRE, actuellement à l'arrêt.
- Une usine de production d'eau potable située à Beaulieu sur la commune d'ECHIRE,
- Une usine de production d'eau potable située sur la commune du TALLUD,
- Un réseau de canalisation de production de 76 kilomètres et 39 points de vente d'eau en gros aux collectivités adhérentes.

III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ

1. SIEGE SOCIAL

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest – Beaulieu - 79410 ÉCHIRÉ
Tél. : **05 49 06 05 51** - Fax : 05 49 06 96 70 - Email : secretariat@syndicat-seco.com
Site Internet : www.syndicat-seco.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30, le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30

Astreintes :

> **Pour la maintenance des réseaux : 06 37 50 61 56**

Le service d'astreinte est assuré par les agents techniques du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1. Les délégués

Au 1^{er} janvier 2020 les dispositions de la loi Notre se sont imposées aux structures intercommunales. Le SECO a dû réviser ses statuts afin de s'adapter à cette nouvelle situation après transfert de la compétence eau aux communautés de communes et d'agglomération. Le SECO compte désormais 4 membres : la CAN, la CCVG, la CCHVS et le SMEG.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

AUDEBERT Claude
BARATON Yvon
JEANNOT Philippe, Vice-président,
RIMBEAU Jean-Pierre, Président,
EVRARD Elisabeth, suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE

MISSIOUX Marie-Pierre
BOURGET Frédéric, suppléant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

BEAUDIC Jean-Michel, Vice-Président
BOBINEAU Gérard
FONTENEAU Daniel
GOULARD Philippe, Vice-Président
GUILLOTEAU Régis, Vice-Président
MARTINS Elmano
EPOULET Gérard, suppléant

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

ALBERT Philippe, Vice-président
BAILLY Christiane
BILLEROT Bruno
CHAUSSONEAUX Jean-Paul
GUILBOT Gilles
MÉEN Dominique, Vice-président
MOREAU Loïc
TEXIER Valérie
TRANCHET Myriam
VOY Didier
MIMEAU Christophe, suppléant

2.2. Les commissions

Commission Finances	
Jean-Michel BEAUDIC	Vice-président
Philippe ALBERT	SMEG
Yvon BARATON	CCVG
Nadia HAYE	ARDIN
Elmano MARTINS	CAN
Dominique MEEN	SMEG
Commission Communication	
Régis GUILLOTEAU	Vice-président
Alain BROSSEAU	CHERVEUX
Isabelle CHAIGNE	ARDIN
Pascal OLIVIER	SAINT MARC LA LANDE
Commission Protection de la ressource	
Philippe ALBERT	Vice-président
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Patrice BERTHELOT	SAINT MAXIRE
Bernard BLIN	CHERVEUX
Jean-Pierre BLUTEAU	CHAMPDENIERS
Gérard BOBINEAU	SAINT GELAIS
Alain CAPELLE	CHAMPDENIERS
Stéphane PROUST	ALLONNE
Marina DUVAL	FENIOUX
Daniel FONTENEAU	ECHIRE
Jacques PATOU	COULONGES
Commission Production	
Dominique MEEN	Vice-président
Claude AUDEBERT	FAYE-SUR-ARDIN
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Valérie TEXIER	SAINTE OUENNE
Didier VOY	SMEG
Commission Distribution	
Philippe GOULARD	Vice-président
Claude AUDEBERT	CC Val de Gâtine
Gilles GUILBOT	CC Val de Gâtine
Myriam TRANCHET	SMEG
Commission DECI	
Philippe JEANNOT	Vice-président
Loïc MOREAU	SMEG
Jean-Luc THIBAUDEAU	SAINT-MAXIRE
Frédéric BOURGET	CCHVS

2.3. Le personnel du syndicat

En 2024, l'effectif du syndicat est composé comme suit :

- DIRECTION : 1 salarié,
- ADMINISTRATION : 5 salariées,
- PROTECTION DE LA RESSOURCE : 3 salariés,
- EXPLOITATION : 16 salariés,

Soit un total de 25 salariés.

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employés du Syndicat sont engagés en contrats de droit privé. Quinze personnes sont salariées dans ces conditions en 2023.

3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION

Comptable public

- **Perception Principale de NIORT SEVRE**

40 rue des Prés Faucher

79000 NIORT

Tél. : **05 49 78 71 30**

Surveillance sanitaire

- **Agence Régionale de Santé - unité Deux-Sèvres**

Pôle Santé-Environnement – **05.49.06.70.00**

Partenaires techniques et financiers

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Délégation poitou-Limousin

7 rue de la Goélette

86 282 SAINT BENOIT CEDEX

- **Département des Deux-Sèvres**

Maison du département

Mail Lucie Aubrac – CS 58 880

79028 NIORT Cedex

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575

86 021 POITIERS CEDEX

IV. SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'origine souterraine et provient de 8 forages :

- Un est situé en nappe profonde (Lias ou infra-toarcien) pour un débit maximum d'exploitation de 30 m³/heure.
- Sept captent la nappe du Dogger (ou supra-toarcien), en relation avec la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise, pour un débit maximum d'exploitation de 580 m³/heure. Le potentiel global de production d'eau est de l'ordre de 610 m³/heure.

Le SECO est également maître d'ouvrage des captages suivants :

- La Couture (dans le bourg d'Echiré – actuellement mis en sommeil),
- La Cadorie (Commune d'Allonne, suite au transfert de la compétence production du SMEG).

Les eaux de ce captage sont acheminées vers l'usine du TALLUD pour y être traitées et ainsi alimenter les communes du TALLUD, de CHATILLON SUR THOUET et une partie de PARTHENAY.

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	du 1er sept 2023 au 31 aout 2024 [m ³]
F14	Souterraine (Champ captant de St Maxire-Echiré)	80 %	419 762
F15			403 798
F16			67 913
F17			221 843
F24			405 317
F25			357 909
F27			353 312
F28			428 039
TOTAL BEAULIEU			2 657 893
La Couture	Souterraine	80 %	0
La Cadorie	Souterraine	80 %	391 213
Total des prélèvements [m³]			3 049 106

Nature des ressources utilisées (part des eaux) en % des volumes totaux prélevés

100 %

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Importation Du 1/09/2023 au 31/08/2024 [m³]
<i>Abonnés en limite de territoire desservis par une autre UGE :</i>		
Station de surpression, PAMPLIE (Syndicat de Gâtine)	80 %	554
Bourdigal, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 467
La Pleige, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		1 529
Le Chaillot, ARDIN (Syndicat des Eaux de Gâtine)		50
La Racaudière, SAINT REMY (Syndicat des Eaux du Vivier)		83
Secours SERTAD		340
Le TALLUD		2 374
Total des importations [m³]		7 397

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

² Etat d'avancement à demander auprès de chaque collectivité avec laquelle une importation d'eau est faite.

Au champ captant de Saint-Maxire – Echiré

Qualité des eaux brutes

Le contrôle de la qualité des eaux (brutes et traitées) est effectué à trois niveaux, suivant l'exercice du contrôle sanitaire réglementaire établi avec les services de l'A.R.S. :

- Un contrôle réglementaire composé de plusieurs analyses, organisé par l'A.R.S. des Deux-Sèvres et réalisé par le laboratoire Qualyse.
- Un autocontrôle de la part des agents d'exploitation de l'usine sur les paramètres principaux du traitement de l'eau. Ces analyses sont réalisées au laboratoire de l'usine ou dans un laboratoire agréé (Qualyse) pour les pesticides.

Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

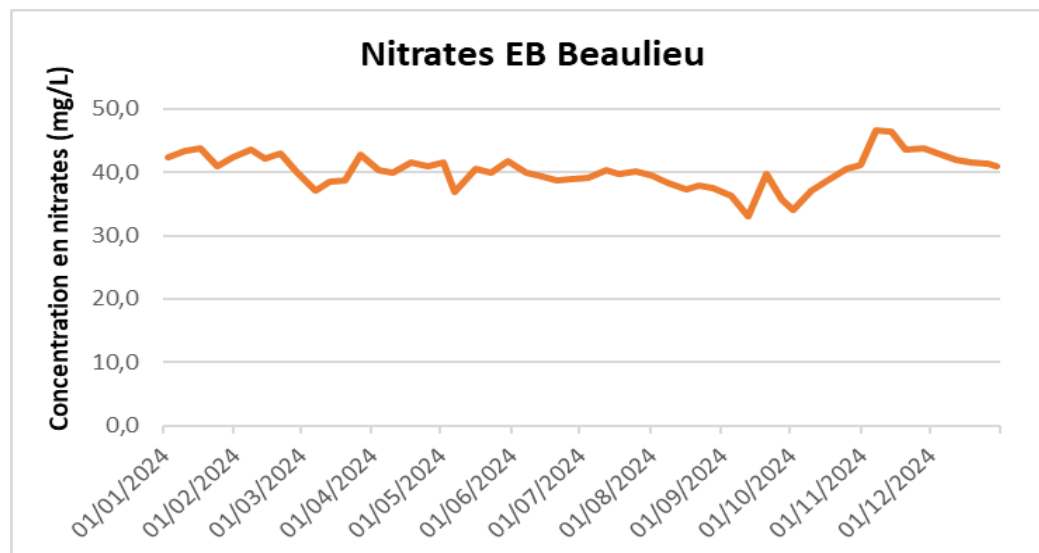
Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- pH de 7,16,
- Conductivité de 618 $\mu\text{S.cm}^{-1}$,
- Très bonne qualité bactériologique,
- Une teneur en nitrates très variable selon les forages (minimum : 12 mg/L sur F16 ; maximum : 71 mg/L sur F28). La moyenne en entrée d'usine est de : 40 mg/L.

La qualité de l'eau brute est principalement affectée par les paramètres nitrates et pesticides.

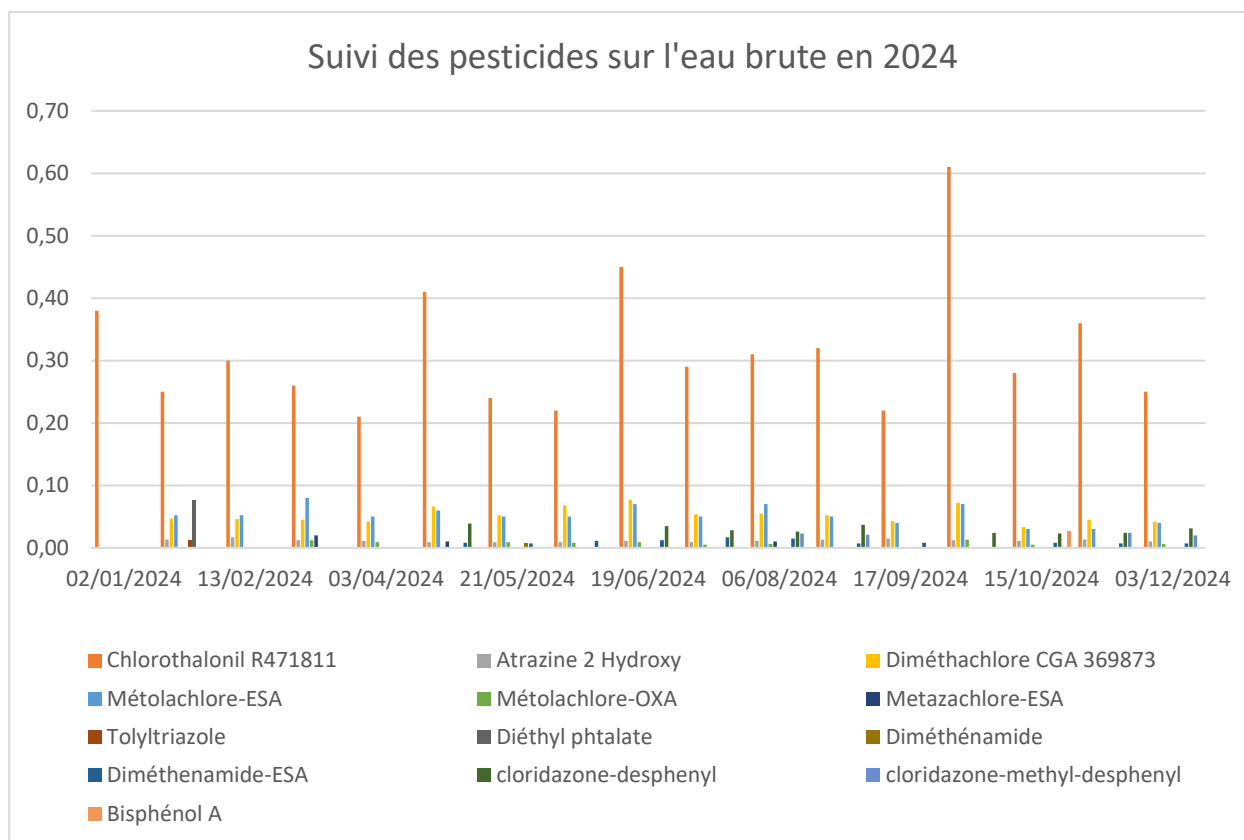
Paramètre nitrates

Le graphique suivant présente l'évolution de la teneur en nitrates au niveau de l'eau brute entrant à l'usine de Beaulieu sur l'année 2024. Les valeurs sont comprises entre 32 et 47 mg/L tandis que la valeur maximale en nitrates pour exploiter une eau brute est de 100 mg/L. Ces variations sont en lien avec la pluviométrie, ce qui se vérifie en comparant ces teneurs aux deux précédentes années, plus sèches.



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur les forages du champ captant de Saint-Maxire - Echiré à raison de 15 analyses par an, soit une analyse mensuelle avec un renforcement au printemps et à l'automne.



▪ Cas particulier du métabolite du chlorothalonil, le chlorothalonil R471811

La forme R471811 du chlorothanil a été classée non-pertinente par l'ANSES le 28/04/2024. Ce classement implique une valeur de gestion à 0,9 µg/L alors qu'avant cette date, en application du principe de précaution, la limite de qualité était fixée à 0,1 µg/L.

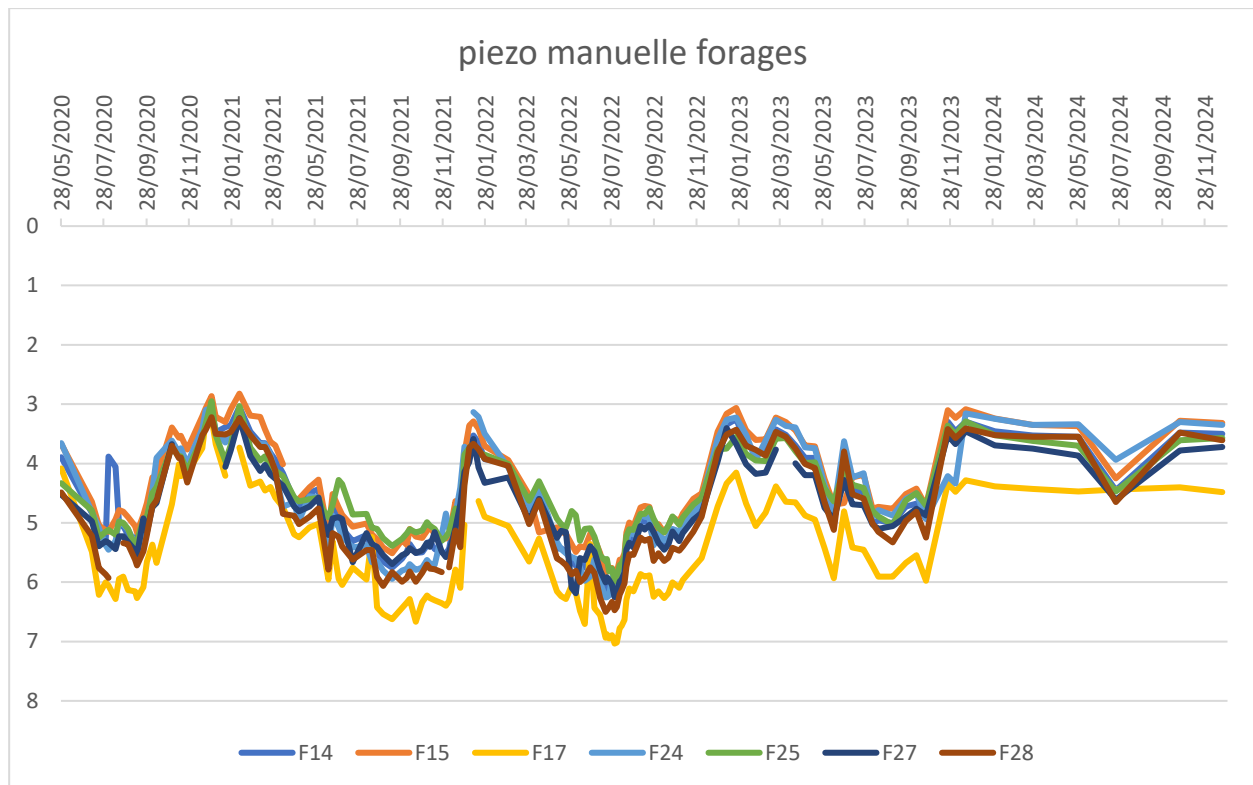
Aspects quantitatifs

Les niveaux d'eau des 8 captages de Beaulieu sont suivis régulièrement.

La situation critique rencontrée cet été a amené à renforcer ce suivi et à repreciser les niveaux d'alerte

Le graphique présenté ci-dessous apporte les informations suivantes :

- Tous les forages suivent globalement la même tendance, avec des amplitudes plus ou moins marquées selon l'ouvrage.
- Les niveaux des paliers en période d'été sont de plus en plus bas alors qu'ils étaient réguliers avant 2020.
- La recharge de l'hiver 2021 / 2022 a été relativement limitée. Elle s'est déroulée sur une période allant de fin novembre à fin février alors qu'habituellement, elle se termine courant avril.
- La période d'été 2023 a été relativement sereine, avec des niveaux plus élevés que les années précédentes, notamment grâce à un épisode pluvieux de 100 mm en 2 heures à la fin du mois de juin.
- La recharge de la nappe s'est opérée dès la fin du mois d'octobre 2023.



Au captage de la Cadorie (Commune d'ALLONNE) :

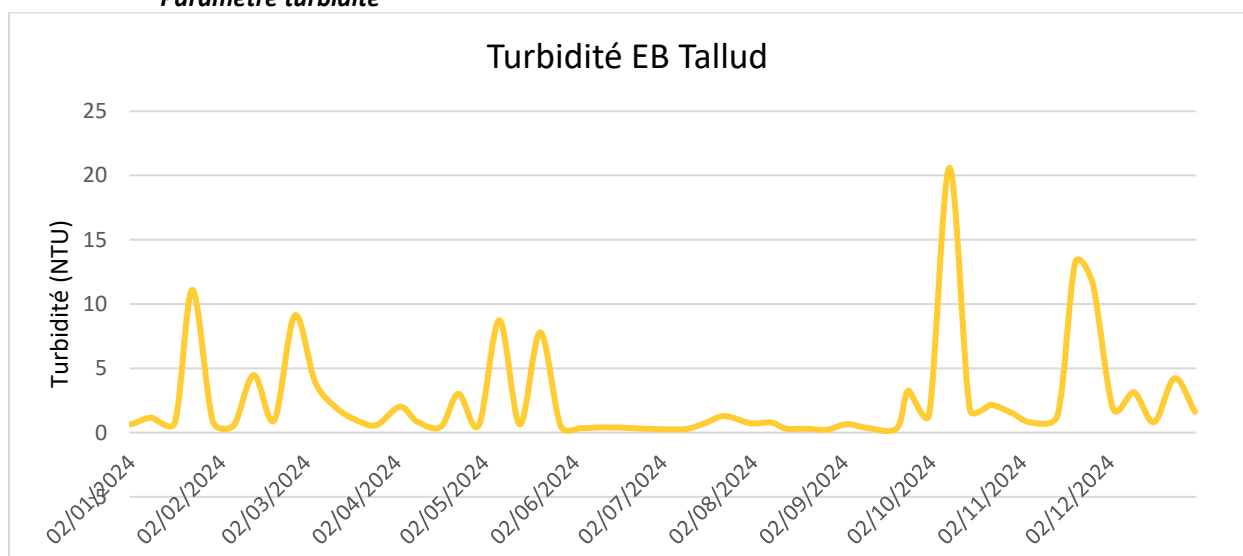
Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- PH de 7,13
- Conductivité de 439 $\mu\text{S.cm}^{-1}$
- Une teneur en nitrates moyenne en entrée d'usine : 24,4 mg/L.

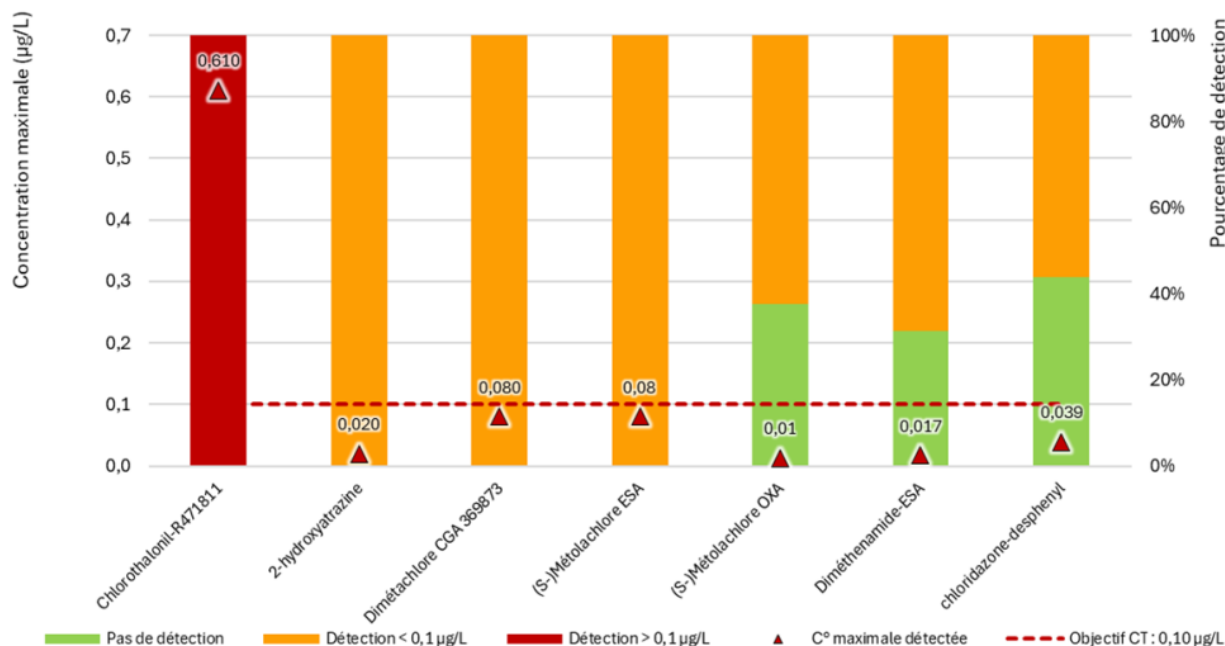
La qualité de l'eau brute est principalement affectée par la turbidité et la bactériologique en raison de la faible profondeur de la source mais aussi par la présence de pesticides.

Paramètre turbidité



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur l'eau brute à raison de 15 analyses par an.

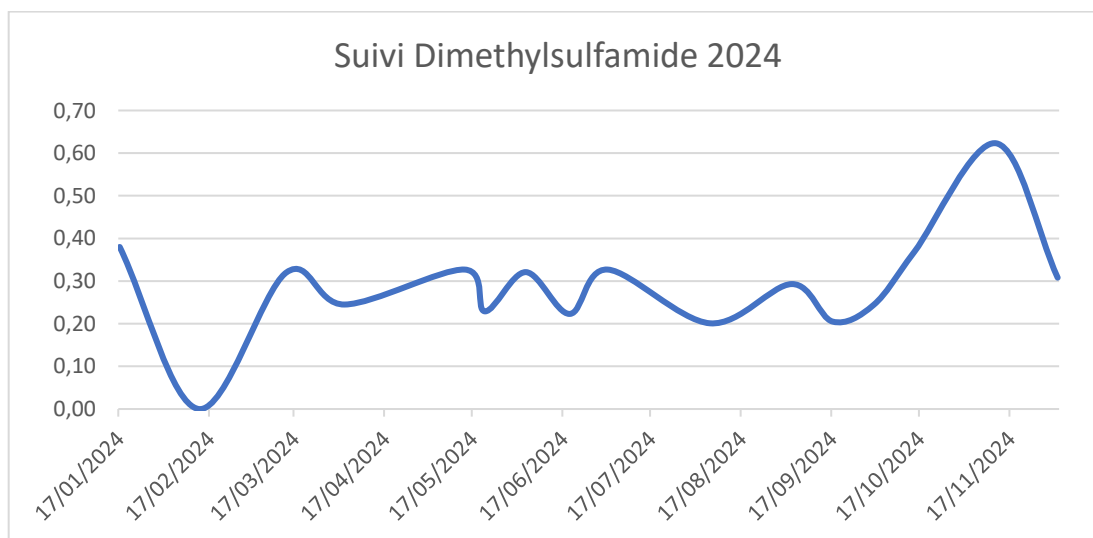


Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes aux captages. Bien que la majorité de celles-ci ne dépassent pas les concentrations maximales des normes d'eau potable, afin de garder une marge de sécurité, l'usine abaisse en permanence ce taux. Cependant, si les taux augmentent, les traitements actuels seraient potentiellement incapables d'abaisser suffisamment les concentrations, afin de délivrer une eau conforme.

Les herbicides et leur métabolites (molécules issues de la dégradation de la substance active) sont les plus fréquemment détectés.

Cas particulier du diméthyl-sulfamide

Le Diméthyl-Sulfamide (DMS) pose particulièrement problème au vu des concentrations auxquelles il est retrouvé dans les eaux brutes. Il s'agit d'un métabolite du tolylfuanide (retiré du marché depuis mars 2010). Cette molécule est un fongicide utilisé sur vigne, arboriculture fruitière et cultures légumières. La concentration s'est maintenue sur une grande partie de l'année aux environs de 0,3 µg/L et a enregistré une forte hausse en novembre.



2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

le programme Re-Sources, pour la reconquête de la qualité de l'eau brute

Deux bassins d'alimentation de captage sont désormais inscrits dans le programme « Re-Sources », démarche régionale visant à reconquérir la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine : le bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest pour les forages de Saint-Maxire – Echiré et le bassin d'alimentation du captage de la Cadorie situé sur la commune d'Allonne (voir carte en annexe 1).

En 2022, le Syndicat a lancé la première année de mise en œuvre du troisième contrat territorial établi sur la période 2022-2027.

Ce contrat repose sur 4 axes stratégiques :

- fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante,
- Accompagner techniquement,
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

L'animation de ce contrat repose sur une nouvelle façon de collaborer grâce au fonctionnement en cercles. Plusieurs cercles thématiques sont constitués : Amélioration de la matière organique des sols, diversification de l'assolement, développement des cultures à bas niveau d'impact et communication positive et innovante.

En 2024, ce contrat territorial a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (période 2022 -2024) en faisant un point sur le taux de réalisation des actions programmées, un bilan financier ainsi qu'en menant des enquêtes de perception auprès des agriculteurs du territoire et des structures partenaires, signataires du contrat.

Ce travail a conduit à l'ajustement de la stratégie et du programme d'actions pour la période 2025-2027.

Les photographies suivantes illustrent les temps forts de 2024 :



Conférence – Table ronde sur l'eau, l'agriculture et les énergies.



Promotion de la couverture des tas de fumier pour réduire les pertes en nutriments



Journée technique sur une culture à bas niveau d'impact : le miscanthus (itinéraire technique, valorisation, ...).



Interventions d'experts pour l'amélioration de la teneur en matière organique des sols.

3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU

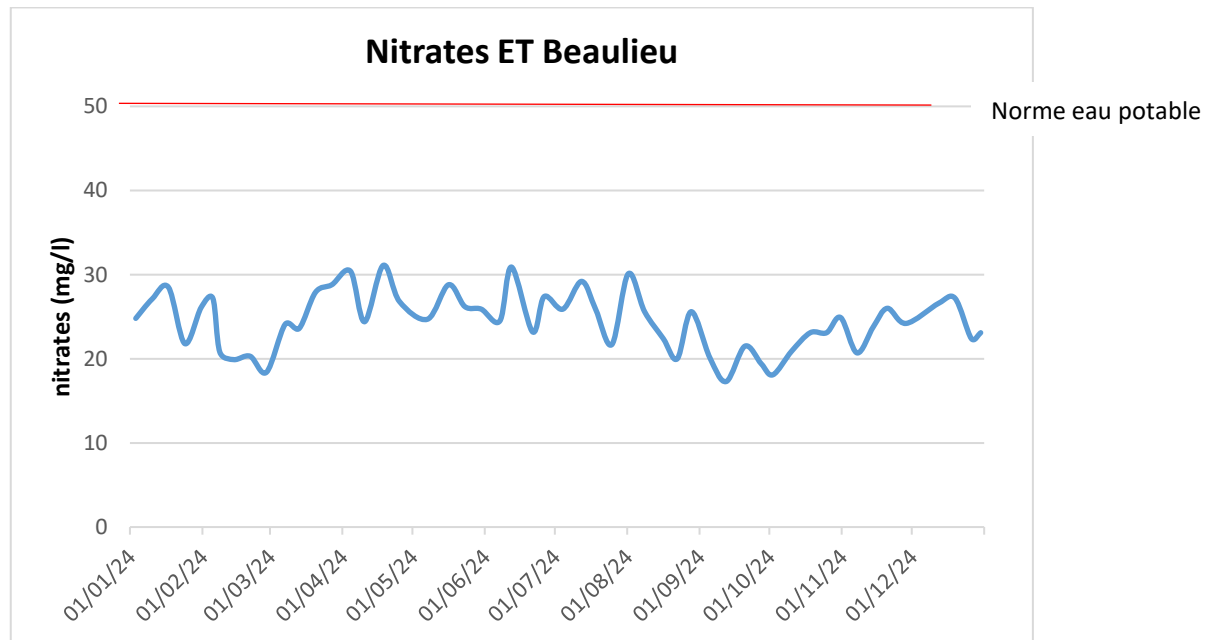
La filière de traitement du l'usine de Beaulieu comprend deux parties :

- Une filière de traitement complet : elle permet de traiter au maximum 240 m³/heure sur 3 réacteurs d'une capacité individuelle de 80 m³/h. La capacité de traitement journalière est de 5 280 m³/jour (sur 22 heures de fonctionnement compte tenu des séquences de lavage nécessaires). Cette filière comprend une élimination biologique **des nitrates** et une filtration sur charbon actif en grains permettant l'élimination des micropolluants (dont **les pesticides**).
- Une filière de traitement **des pesticides** : le reste des besoins ne transite pas par la filière de traitement complet, mais par des filtres à charbon actif en grains (dits filtres by-pass) pour un débit maximal de 240 m³/heure (2* 120 m³/h) soit 5 280 m³/jour également.

Le mélange des eaux traitées sur les deux parties de la filière est ensuite refoulé vers les collectivités adhérentes après chloration (chlore liquide).

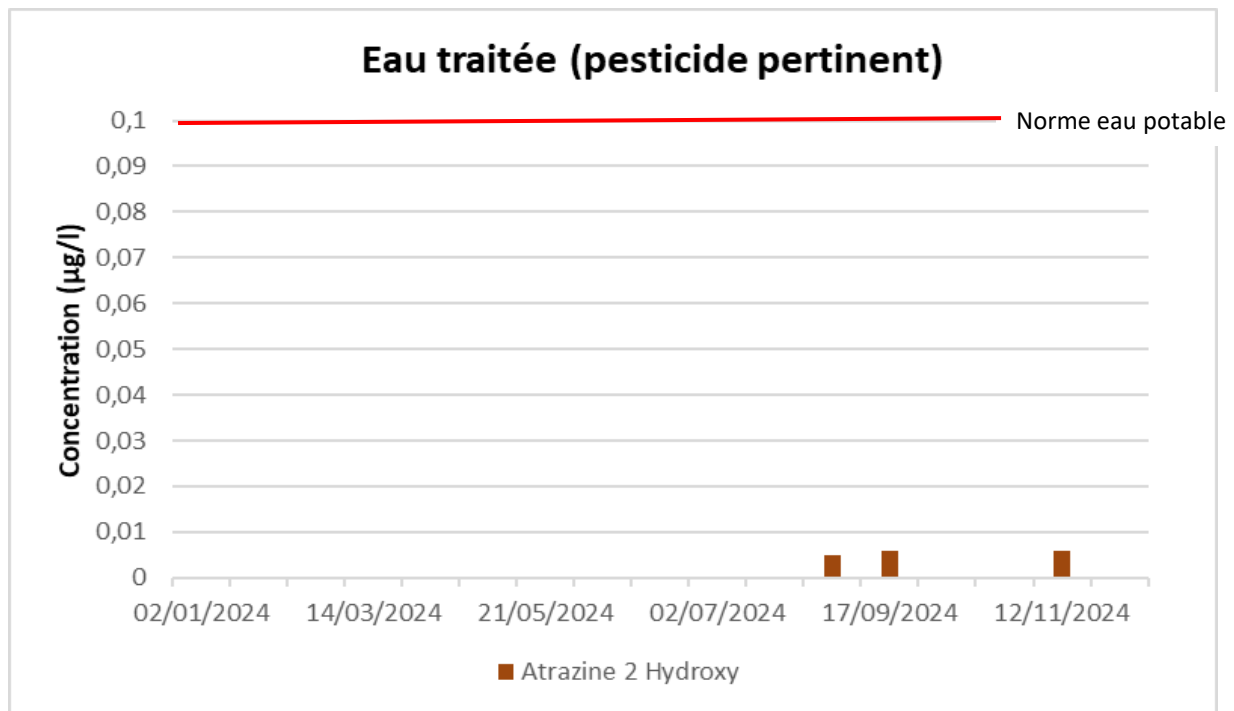
La qualité de l'eau distribuée :

Paramètre nitrates

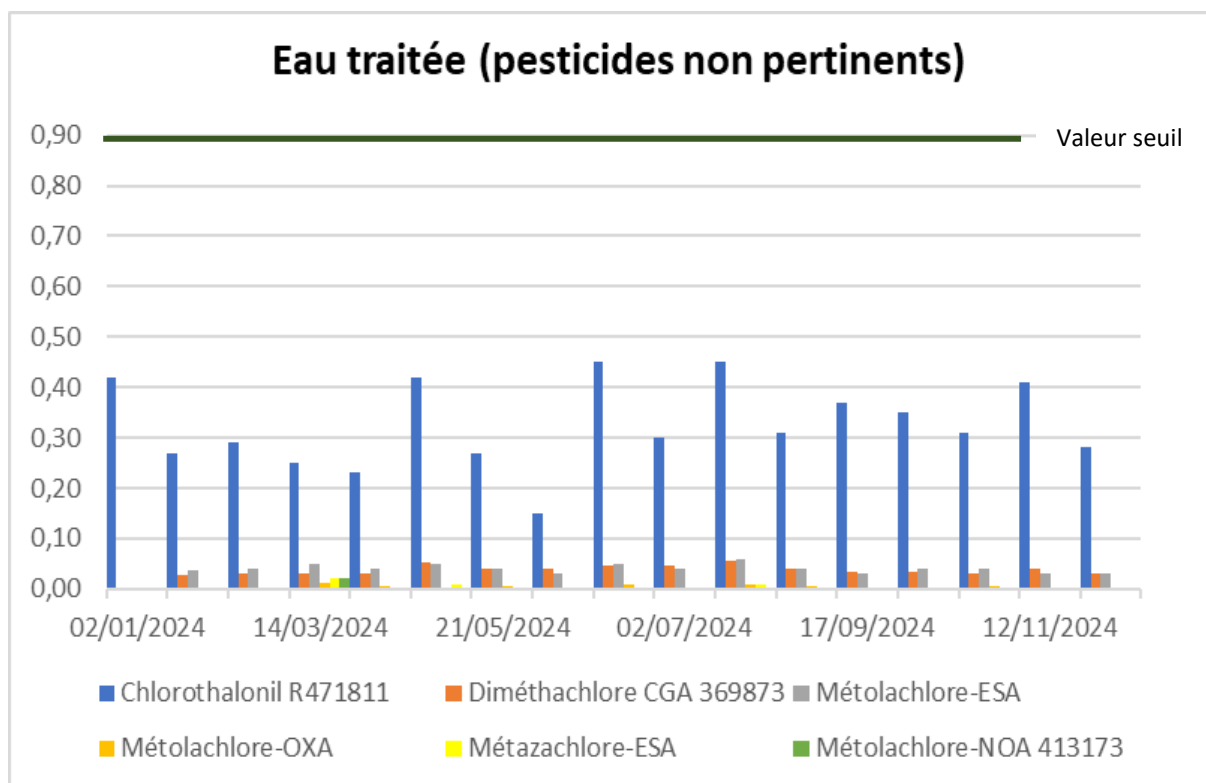


L'eau mise en distribution présente une teneur moyenne annuelle en nitrates de 24,5 mg/L. Le taux d'abattement des nitrates à l'usine est de 39% (contre 33 % en 2023).

Paramètre pesticides



Cas des métabolites classés non pertinents



Le chlorothalonil R471811, métabolite du chlorothalonil, fongicide interdit en France depuis 2020, a été classé non pertinent par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) le 29/04/2024.

Les eaux de lavage

L'usine de dénitrification de Beaulieu génère des eaux issues des lavages des réacteurs biologiques et des filtres à charbon actif en grain.

La totalité des eaux de lavage est renvoyée vers une lagune d'une capacité de 1 000 m³, équipée de turbines flottantes. Les pertes en lavage représentent environ 10 % de l'eau traitée.

Pendant la période d'été (lorsque le débit de la Sèvre niortaise est inférieur à 1.5 m³/heure à la station de Coudray-Salbart), ces eaux sont pompées depuis la lagune de 1 000 m³ jusqu'à une autre lagune de 2 000 m³ construite par le Syndicat chez un exploitant agricole irrigant situé à proximité (lieudit Beaulieu).

Ces eaux sont habituellement diluées avec les eaux pompées par cet agriculteur dans la Sèvre niortaise et avec les eaux issues de son exploitation à des fins d'irrigation (essentiellement sur culture de maïs). Pendant la période d'hiver (hautes eaux), les eaux en sortie de la première lagune sont rejetées après traitement dans la Sèvre niortaise.



Lagune des eaux de lavage de l'usine de Beaulieu

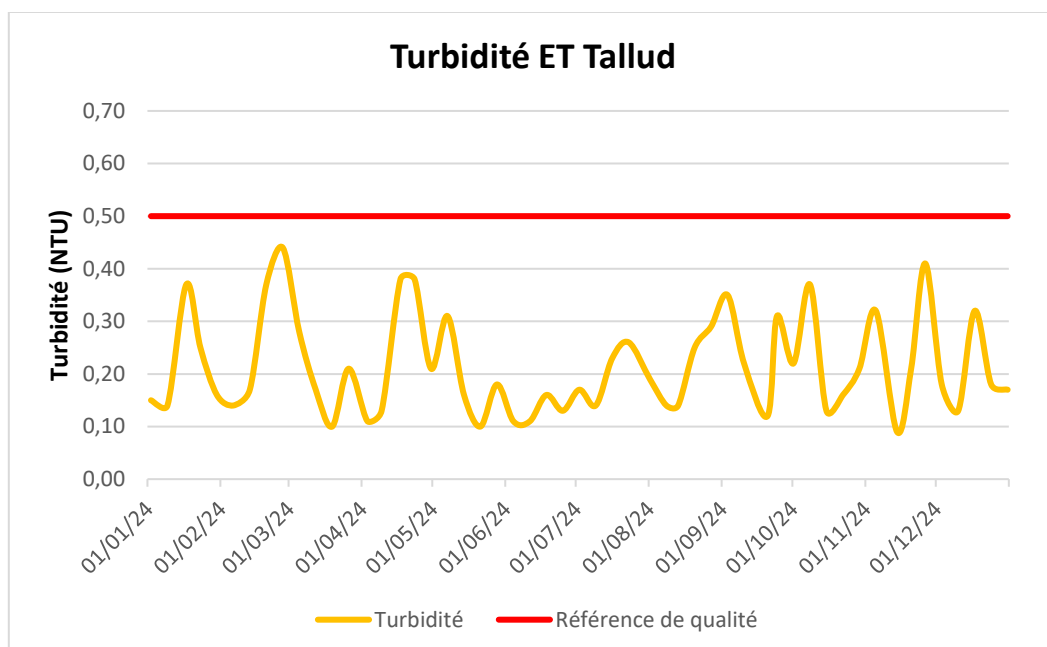
La filière de traitement de l'usine du TALLUD :

L'usine d'eau potable du Tallud est alimentée par la source de la Cadorie qui est une émergence naturelle. Les principales caractéristiques à corriger sont : la turbidité, la bactériologie et les pesticides. La première étape, la filtration sur charbon actif en grain (CAG) permet l'adsorption des micropolluants (**pesticides**, détergents,...), l'élimination des problèmes de goût, d'odeurs ou de coloration. Ensuite l'ultrafiltration qui est un procédé uniquement physique, permet de retenir les matières en suspension pour limiter la **turbidité**. Ce procédé consiste à faire passer l'eau à travers un milieu poreux, et élimine tous les matières en suspension, colloïdes, bactérie, virus. Les membranes d'ultrafiltration utilisées sont constituées de pores 10 000 fois plus petits que ceux de la peau humaine. La taille des pores des membranes détermine la taille des molécules qui seront retenues.

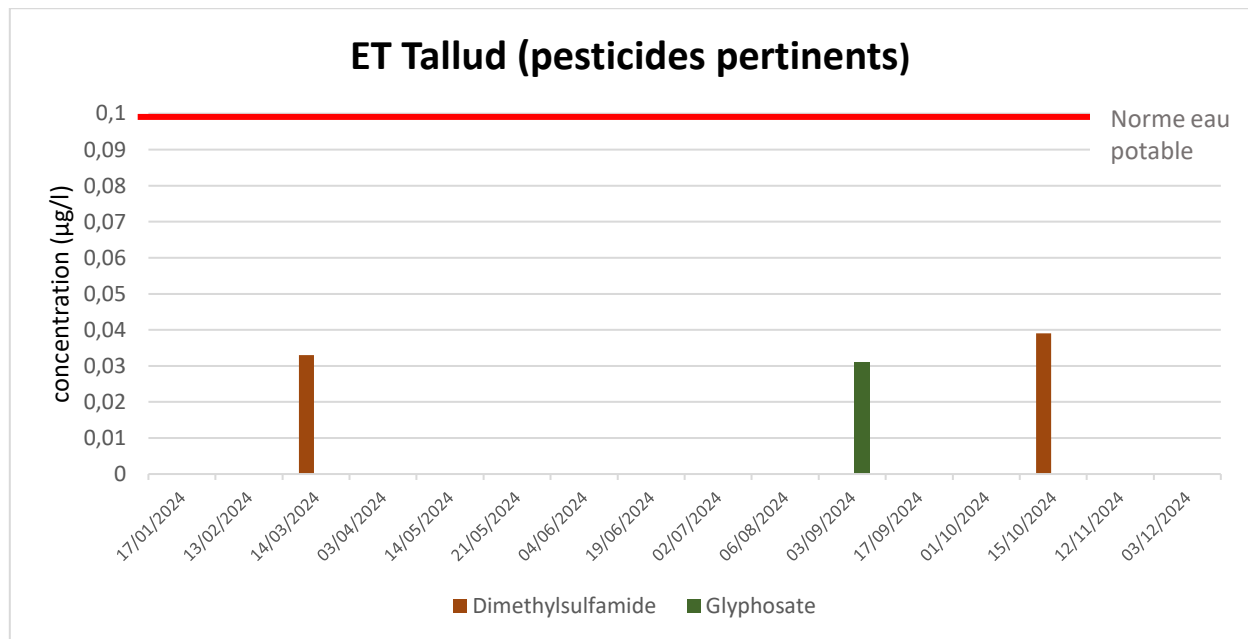
La dernière étape est l'ajout d'eau de javel dans l'eau afin de garantir une désinfection optimale et garantir une eau de bonne qualité tout au long de sa distribution.

La qualité de l'eau distribuée :

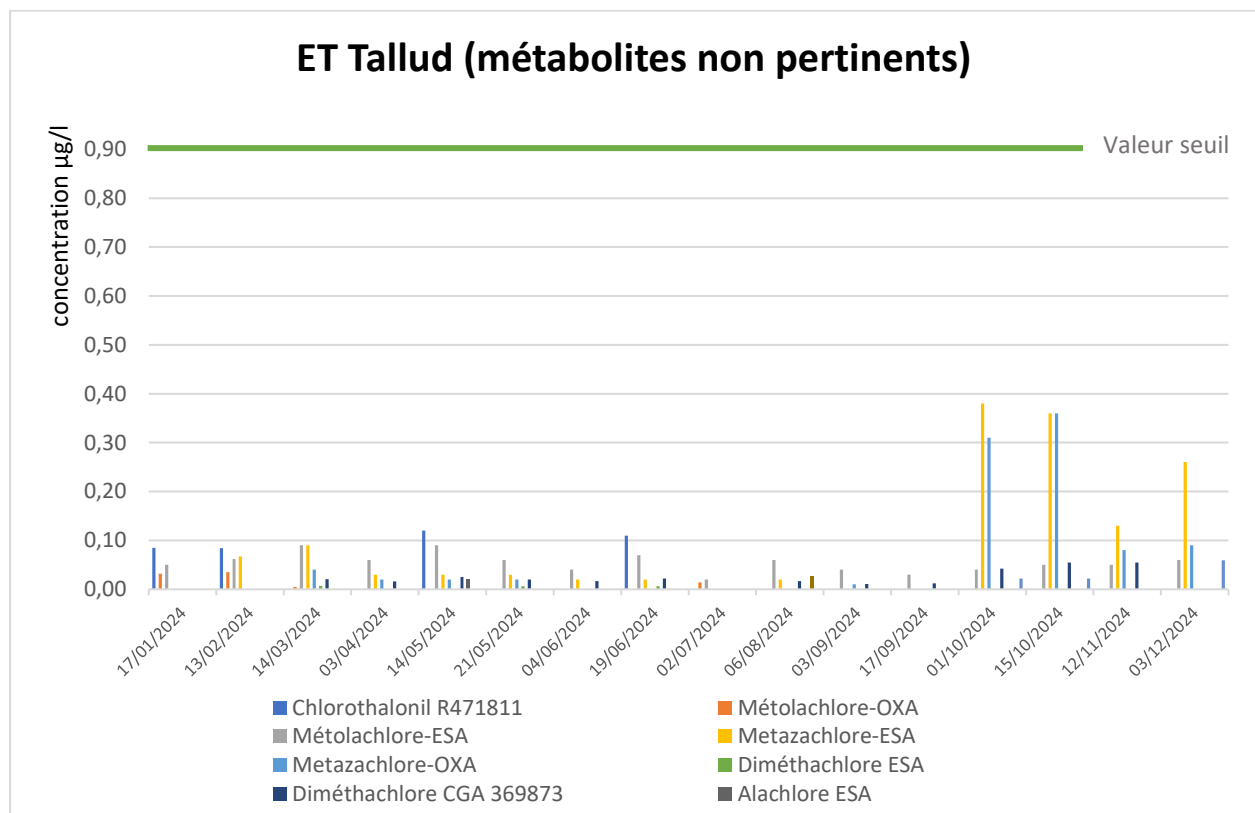
Paramètre turbidité



Paramètre pesticides



Métabolites classés non pertinents



CHIFFRES CLES

**Le volume prélevé dans le champ captant de Saint-Maxire - Echiré en 2024 s'élève à
2 657 893 m³,
soit une diminution de 3 % par rapport à 2023 (pour mémoire : 2 749 624 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine de Beaulieu (ECHIRE) en 2024 est de
2 442 214 m³,
il a augmenté de 3 % par rapport à 2023 (pour mémoire : 2 378 464 m³).**

Le rendement de l'usine est de 92 %

**Le volume prélevé au captage de La Cadorie (ALLONNE) en 2024 s'élève à
391 213 m³,
(pour mémoire en 2023 : 272 871 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine du TALLUD en 2024 est de
348 354 m³,
(pour mémoire en 2023 : 251 096 m³).**

Le rendement de l'usine est de 89 %

**Le volume en sortie d'usine est de 348 354 m³. Il est pris en charge par le SMEG qui assure la
compétence distribution.**

4. VOLUMES VENDUS

VOLUMES VENDUS AUX COLLECTIVITES	du 1/09/2021 au 31/08/2022 [m³]	du 1/09/2022 au 31/08/2023 [m³]	du 1/09/2023 au 31/08/2024 [m³]
ARDIN	98 731	84 992	83 109
COULONGES S/L'AUTIZE	165 895	154 799	165 015
GERMOND-ROUVRE	73 291	70 518	77 177
SAINT POMPAIN	67 323	64 174	65 890
SAINT REMY	82 230	62 330	74 290
VILLIERS EN PLAINE	114 332	93 032	92 648
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	788 571	749 234	707 937
SERTAD	217 163	180 147	225 320
BECELEUF-XAINTRAY	66 934	64 123	58 188
CHERVEUX	115 608	114 377	107 212
ST-MAXIRE	59 084	53 211	56 196
FAYE-SUR-ARDIN	94 262	84 065	81 760
ECHIRE	346 575	299 753	296 289
ST-GELAIS	80 173	72 261	76 369
STE-OUENNE	62 349	61 759	60 275
SURIN	48 334	44 601	49 341
SCIECQ	29 407	26 854	31 388
Société des Eaux du Niortais	14 065	13 533	11 670
TOTAL EN M3	2 524 327	2 293 763	2 320 074

Les volumes vendus par le syndicat en 2024 à partir de l'usine de Beaulieu ont augmenté de 1 % par rapport aux ventes de 2023.

En 2024, un volume de **348 345 m3** a été vendu à partir de l'usine du TALLUD.

Le **volume total vendu** aux collectivités au titre de la compétence production est donc de :

2 668 419 m3 entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024.

Le nombre total d'habitants desservis est de **40 333**.

Achats d'eau à d'autres services :

Centre-Ouest : **5 023 m3**

Le Tallud : **2 374 m3**

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes :

Pour les adhérents, le syndicat facture à chaque collectivité la somme des deux termes composant le prix de ses ventes d'eau :

Suivant la délibération du Conseil Syndical n°2025-03-19_003, les tarifs adoptés sont les suivants :

- **part variable : 0,92 € H.T. par m³.**

Pour les ventes d'eau en gros aux collectivités non adhérentes, le syndicat applique le tarif issu de la même délibération avec deux tranches :

- **Volumes < 100 000 m³ : 1,04 € H.T. par m³,**
- **Au delà de 100 000 m³ : 0,85 € H.T. par m³,**

Pour les adhérents les volumes facturés en production viennent en dépenses de fonctionnement au budget de distribution du syndicat.

L'évolution depuis 5 ans du prix du m³ et de la participation compteur est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025
le m ³ HT	0,63 €	0,65 €	0,93 €	0,89 €	0,92 €

V. SERVICE DISTRIBUTION

1. GESTION DES ABONNES

Le tableau ci-après présente le nombre total d'abonnés pour les seize communes adhérentes à la compétence distribution du Syndicat du Centre-Ouest :

Abonnés	au 31/12/2023	au 31/12/2024
Nombre d'abonnés domestiques*	10 508	10 567
Nombre d'abonnés non domestiques	79	79
Nombre total d'abonnés	10 587	10 646

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024
ARDIN	635	633
BECELEUF	322	327
CHERVEUX	857	861
COULONGES / L'AUTIZE	1 368	1 382
ECHIRE	1 866	1 892
FAYE / ARDIN	314	316
GERMOND ROUVRE	534	532
ST GELAIS	1 084	1 082
ST MAXIRE	613	616
ST POMPAIN	490	477
ST REMY	476	487
STE OUENNE	347	349
SCIECQ	310	313
SURIN	381	382
VILLIERS EN PLAINE	789	795
XAINTRAY	122	123
TOTAL	10 508	10 567

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 21 327 (Insee 2021).

Service SECO

D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service :

3 semaines

D152.1 – Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : **100%**

VP.020 – Nombre d'interruptions de service non programmées : **59**

P155.1 – Taux de réclamations : **0 pour 1000 ab.** (pas de réclamation écrite reçue en 2024).

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine de Beaulieu :

P101.1 - Paramètres microbiologiques	année 2024
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	59
Nombre de prélèvements conformes	59
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

P102.1 - Paramètres physico-chimiques	année 2024
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	62
Nombre de prélèvements conformes	3
Pourcentage de prélèvements conformes	95,16 %

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique.

Elle présente cependant 3 dépassements en chlorothalonil R471811 (produit de dégradation d'un fongicide) de la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L jusqu'au mois d'avril (avis de l'ANSES déclassant ce métabolite en non pertinent), sans pour autant atteindre la valeur indicative de 0,9 µg/L.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine du TALLUD :

P101.1 - Paramètres microbiologiques	année 2024
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	52
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

P102.1 - Paramètres physico-chimiques	année 2024
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	52
Nombre de prélèvements conformes	52
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	0(non) ou 1(oui) 5 pts

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 Et VP.238=1 et VP.239>=50% et VP.240=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide en cliquant sur le sous SIPEA)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et VP.240=1 et [ou 60%=<VP.239<70% (cas1) Ou 70%=<VP.239<80% (cas2) ou 80%=<VP.239<90% (cas3) ou 90%=<VP.239<95% (cas4) ou 95%=<VP.239 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	4 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0(non) ou 1(oui) oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et [ou 60%=<VP.241<70% (cas1) Ou 70%=<VP.241<80% (cas2) ou 80%=<VP.241<90% (cas3) ou 90%=<VP.241<95% (cas4) ou 95%=<VP.241 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	9 pts

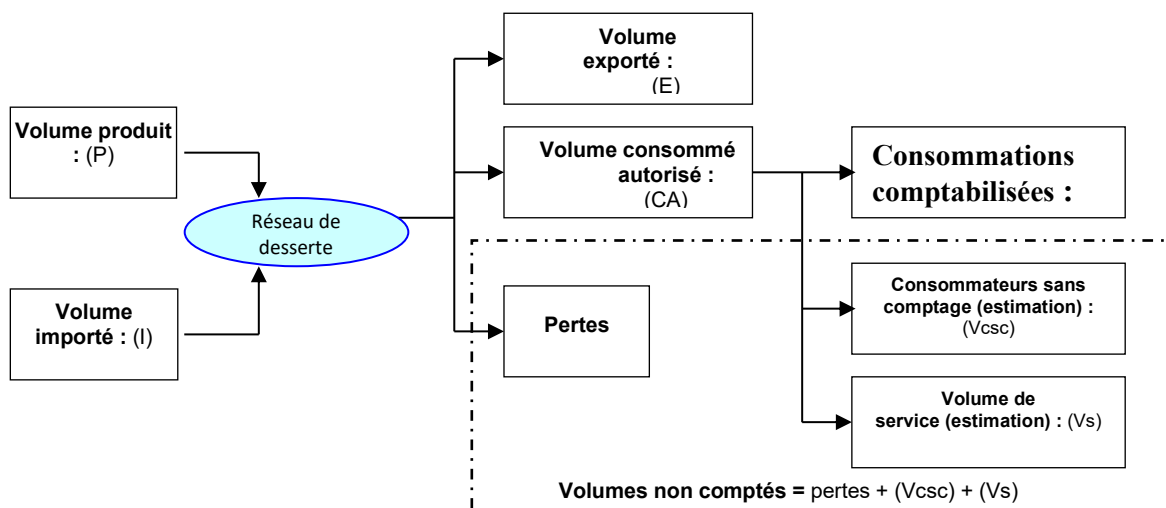
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP242=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP243=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP244=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP245=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP246=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP247=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP248=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP249=1 Points obtenus : 5	0(non) ou 1(oui) 5 pts

L'indice de connaissance patrimoniale et gestion des réseaux est de 113 pts

Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes :
 (établi sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024)

SECTEUR DESSERVI PAR L'USINE DE BEAULIEU	
VOLUME PRELEVE DANS LE CHAMP CAPTANT	2 657 893
VOLUME PRODUIT (P)	2 442 214
VOLUME LIVRE AUX COMPTEURS D'ACHAT (y compris import usine)	2 320 074
RENDEMENT DU RESEAU DE PRODUCTION	95,0%
VOLUME IMPORTE (I)	5 023
VOLUME PRODUIT + VOLUME IMPORTE (P+I)	2 447 237
VOLUME COMPTABILISE (Vc) - issu de la relève des compteurs abonnés	1 198 927
VOLUME CONSOMMATEUR SANS COMPTAGE (Vcsc) - Estimation	1 000
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU (Vs) - Estimation	25 114
VOLUME CONSOMME AUTORISE (CA = Vc+Vcsc+Vs)	1 225 041
VOLUME EXPORTE A D'AUTRES SERVICES (E) - issu de la relève des compteurs de vente en gros	944 927
VOLUME CONSOMME AUTORISE + VOLUME EXPORTE (C+A)	2 169 968
Linéaire du réseau de desserte (L) - km	527
Rendement global du réseau (indicateur P104.3 = (C+A)/L/365)	88,7%
(Indice linéaire des volumes non comptés indicateur P105.3 = (P+I-E-Vc)/L/365) - m3/j/km	1,58
Indice linéaire de pertes du réseau (indicateur P106.3 = (P+I-E-CA)/L/365) - m3/j/km	1,44
Indice linéaire de consommation (indicateur VP 224 = (C+A)/L/365) - m3/j/km	11,3
Rendement primaire du réseau de distribution (CA/(P+I-E))	81,5%

Commentaires : il est important de « caler » les différents volumes sur une même période (année civile ou période de 12 mois entre la relève des compteurs abonnés)



D'après les grilles de lecture rappelées ci-dessous, le service présente un caractère **semi-rural** (10< ILC=11,3 <30) et l'indice linéaire de pertes est **bon** (ILP=1,44 <3).

Grille d'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau :

Type de réseau ILC (m3/j/km)

Rural	< 10
Semi-rural	< 30
Urbain	> 30

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes :

m3/j/km Rural Semi-rural Urbain

Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	<2,5	<5	<10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Volumes vendus

Le volume total vendu aux abonnés sur les seize communes est de **1 198 927 m³**,
soit une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent (1 031 095 m3).
Ce volume se répartit de la façon suivante :

Commune	Vol. vendus aux abonnés de la relève 2024 (du 1er septembre 2023 au 31 aout 2024)
ARDIN	71 861
BECELEUF	41 029
CHERVEUX (1)	93 278
COULONGES / L'AUTIZE	141 256
ECHIRE	203 755
FAYE / ARDIN	65 705
GERMOND ROUVRE (2)	65 228
ST GELAIS (3)	106 093
ST MAXIRE	55 682
ST POMPAIN	54 644
ST REMY	56 875
STE OUENNE	46 311
SCIECQ	27 681
SURIN	44 514
VILLIERS EN PLAINE	80 641
XAINTRAY	9 635
TOTAL	1 198 927

(1) Dont 9 branchements sur la commune d'AUGÉ - lieu-dit Le Breuil de Bessé et 4 branchements sur la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC - lieu-dit La Truite.

(2) Dont 4 branchements sur la commune de COURS - lieu-dit Les Fichères.

(3) Dont 22 branchements sur la commune de CHAURAY - Rue du moulin et rue de la Vallée et 6 branchements sur la commune de FRANCOIS - lieu-dit Le grand Doignon et le Petit Doignon.

Linéaire du réseau de desserte :	au 31/12/2024
Linéaire du réseau de production (en km)	76 km
Linéaire du réseau de desserte (en km) pour le réseau Distribution	451 km

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2024 – (I2024) - en km	14,6 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2023 – (I2023) - en km	2 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2022 – (I2022) - en km	12 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2021 – (I2021) - en km	3.52km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2020 – (I2020) - en km	0.75 km
P107.2 : Taux moyen de renouvellement de réseau en % [I(2024)+I(2023) + I(2022) + I(2021) + (I2020)/ 5] / (L)	1,5 %

Montant financier des travaux engagés Opérations de renouvellement réalisées en 2024

Restructuration du réseau	3 393 385 €
---------------------------	-------------

 Syndicat des Eaux du Centre-Ouest	FUITES				
	Réparées	Sorties	Détectées	Détectées chez l'abonné	Astreinte
SURIN	7	5	2	6	1
GERMOND ROUVRE	4	2	2	1	1
FAYE SUR ARDIN	4	1	3	5	0
SCIECQ	2	1	1	1	0
ECHIRE	11	3	8	6	0
ST GELAIS	5	2	3	1	0
CHERVEUX	9	3	6	8	0
VILLIERS EN PLAINE	12	1	11	4	1
COULONGES SUR L'AUTIZE	15	6	9	13	3
ST POMPAIN	3	1	2	1	0
ST REMY	2	0	2	2	0
BECELEUF	11	7	4	4	1
XAINTRAY	4	2	2	0	0
ST MAXIRE	1	0	1	3	0
STE OUENNE	5	3	2	2	0
ARDIN	7	2	5	5	0
TOTAL	102	39	63	62	7

3. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES

Modalités de tarification :

Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an.
Nombre de factures par an : 2
Abonnement payable : à terme échu.
Le service est assujéti à la TVA.

Évolution du tarif de l'eau :

Désignation		1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} avril 2025	Var. (%)
Part SECO				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	100,00	127,00	27 %
Prix au m3 [€ HT/m ³]	le m ³	1,84	1,84	0 %
Tiers [€/m ³]				
Agence de l'eau :				
Redevance consommation		0.30 € HT	0.33 € HT	10 %
Redevance performance des réseaux			0.02 € HT	
Redevance prélèvement			0.0564 € HT	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1 ^{er} janv. 2024	1 ^{er} avr. 2025	Variation (%)
Collectivité	320,80	347,80	8 %
Agence de l'eau Redevances	36,00	48,77	35 %
TVA (5.5 %)	19,62	21,81	11 %
Total [€ TTC]	376,42	418,38	11 %
Au 1 ^{er} jan 2024 - Prix TTC théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ :			
		3,49 €/m³ (3,14 en 2023)	

Tarifs des prestations annexes (en € hors taxes):

TARIFS PRESTATIONS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} avril 2025	Variation (%)
Branchement avec borne sous Route Départementale	2 725,80 (jusqu'à 4 mètres)	2 595,00 (jusqu'à 2 mètres)	
Le mètre supplémentaire	259,88	350,00	35 %
Branchement avec borne sous Voie Communale	1 731,88 (jusqu'à 4 mètres)	1 995,00 (jusqu'à 2 mètres)	
Le mètre supplémentaire	139,70	200,00	43 %
Compteur volumétrique classe C Ø 15 mm	165,00	173,25	5 %
Ouverture et fermeture de compte	22,00	22,00	0 %

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés : Délibération du 19 mars 2025 (délibération n°2025-03-19-003b).
Ces tarifs prenant effet au 01/04/2025.

Recettes de la collectivité :

	année 2023	année 2024
DC.184 : Recettes de vente d'eau aux abonnés <u>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau</u> (redevances pollution et prélèvement)	1 802 825,51	2 021 482,08

Le cas échéant :

Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable

/ /

Le cas échéant :

Contributions exceptionnelles

/ /

(par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)

4. GESTION FINANCIERE

VP.119 : Somme des abandons de créance et versement à un fonds de solidarité : 1 000 €

Montant TTC restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2023 : **67 665,82 €**

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023, au 31/12/2024 : **3 468 721,34 €**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 1,95 %

VP.182 : Encours de la dette

	Encours de la dette
Budget Production	10 470 000 €
Budget Distribution	7 914 000 €
Budget Général	199 840 €
TOTAL [€ HT]	18 583 840 €

Epargne brute annuelle : 1 192 451 €

Budget production : 411 067 €

Budget distribution : 759 009 €

Budget général : 22 375 €

P153.2 - Durée d'extinction de la dette (pour le service) : 24.5 ans

Durée d'extinction de la dette (Production) : 25,5 ans

Durée d'extinction de la dette (Distribution) : 10,4 ans

Service Production - Le Tallud

Encours de la dette : **434 043 €**

Epargne brute annuelle : **17 777 €**

P153.2 - Durée d'extinction de la dette : 24,4 ans

VI. STRATEGIE POUR L'AVENIR

1. COMPETENCES / ETUDES

Le syndicat, *via* le programme « Re-Sources », souhaite poursuivre ses actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Tous les publics (agriculteurs, particuliers, associations, scolaires) sont mobilisés dans le cadre du programme d'actions. Un nouveau Contrat Territorial établi sur la période 2022-2027 engage 29 partenaires (organismes professionnels agricoles, collectivités territoriales et associations de protection de l'environnement) dans cette démarche.

Les derniers travaux concernant le programme pluriannuel d'investissement (PPI), lancé en 2018, englobent les budgets production et distribution et déterminent notamment l'impact des investissements envisagés sur le prix de l'eau.

- Etude hydrogéologique du champ captant : détermination des ressources à protéger et à mobiliser, mesures de gestion des risques, révision de l'arrêté d'exploitation.
- Etude de la réutilisation des eaux de lavage de l'usine de Beaulieu.
- Etude technico-économique pour la mise en place d'une filière de traitement des micropolluants complémentaire aux filtres à charbons en grains existants.

Ces études permettent de définir les conditions de financement des actions de pérennisation des infrastructures et de valider le modèle économique du Syndicat (maîtrise du prix de l'eau).

En 2024, le Syndicat sera doté d'un outil de simulation financière qui lui permettra d'ajuster sa politique concernant les investissements et le prix de l'eau.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets portant sur la section d'investissement sont issus des audits patrimoniaux des services production et distribution, ils concernent notamment la création d'un réservoir de tête du Syndicat et restructuration du réseau de production et de distribution au lieu-dit la Véquière, sur la commune de SURIN. Ces travaux s'achèveront à la fin de l'année 2024.

Début 2024, le Syndicat a répondu à un appel à projets visant la sobriété des usages, lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le plan d'actions proposé par le Syndicat prévoit des diagnostics de réseaux, une sectorisation complémentaire, l'équipement du parc compteurs en télérelève et de l'animation d'actions de sobriété en eau auprès des différents acteurs du territoire.

3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.

Le Syndicat continue la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans la démarche PGSSE initiée par l'état pour la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs, l'audit patrimonial des réseaux a défini un projet de sécurisation complète de l'alimentation en eau du SECO par une interconnexion avec le SERTAD à Chauray.

La sectorisation, la recherche et la réparation des fuites ainsi que le renouvellement des conduites et des branchements constituent les axes d'une action permanente des services du Syndicat en vue de l'amélioration du rendement.

VI. ANNEXES

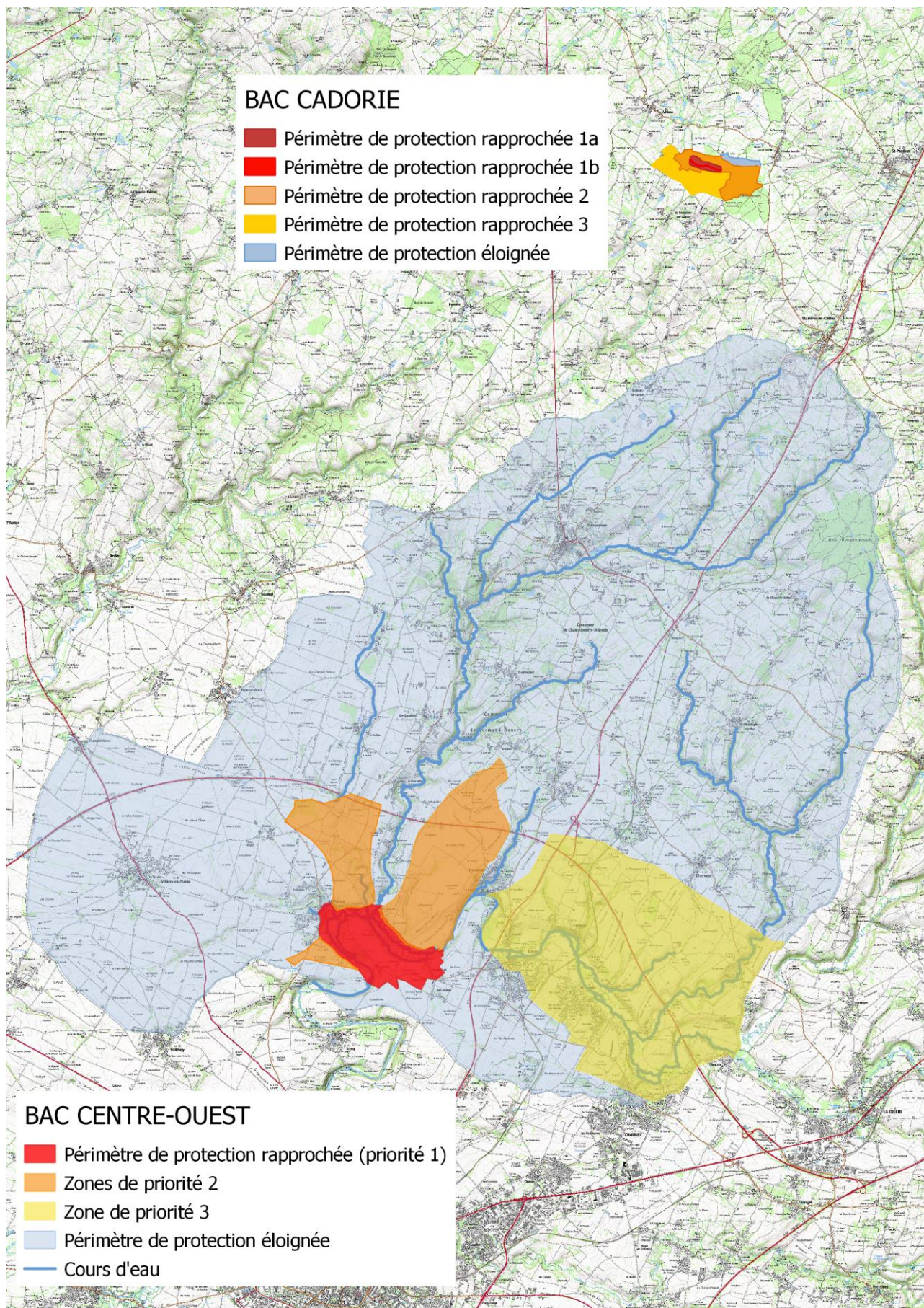
Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captage de Beaulieu et de la Cadorie.

Annexe 2 : comptes financiers uniques 2024.

Annexe 3 : note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Annexe 4 : lettre de communication du Syndicat.

Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captages de Beaulieu et de la Cadorie.



Annexe 2 : Comptes financiers uniques 2024

Vue d'ensemble – Budget Principal

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	176 814,63	1 526 340,00	1 703 154,63
	Recettes réalisées (1)	B	129 548,08	1 515 693,17	1 645 241,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	69 315,00	1 526 340,00	1 595 655,00
	Dépenses réalisées (1)	E	22 949,31	1 514 814,81	1 537 764,12
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	106 598,77	878,36	107 477,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-107 499,63	0,00	-107 499,63
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-900,86	878,36	-22,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-900,86	878,36	-22,50

Vue d'ensemble – Budget Production

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 742 726,60	2 925 290,00	9 668 016,60
	Recettes réalisées (1)	B	6 043 093,67	2 907 138,99	8 950 232,66
	Restes à réaliser	C	1 090 253,00	0,00	1 090 253,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 063 571,99	3 249 798,16	10 313 370,15
	Dépenses réalisées (1)	E	5 788 864,00	2 738 853,16	8 527 717,16
	Restes à réaliser	F	863 984,00	0,00	863 984,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	254 229,67	168 285,83	422 515,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	320 845,39	324 508,16	645 353,55
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	575 075,06	492 793,99	1 067 869,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	226 269,00	0,00	226 269,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	801 344,06	492 793,99	1 294 138,05

Vue d'ensemble – Budget Distribution

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 830 534,13	3 808 846,00	6 639 380,13
	Recettes réalisées (1)	B	2 891 417,27	3 935 655,39	6 827 072,66
	Restes à réaliser	C	157 200,00	0,00	157 200,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 539 742,77	4 112 916,44	7 652 659,21
	Dépenses réalisées (1)	E	3 031 663,96	3 574 302,63	6 605 966,59
	Restes à réaliser	F	419 552,00	0,00	419 552,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-140 246,69	361 352,76	221 106,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	709 208,64	304 070,44	1 013 279,08
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	568 961,95	665 423,20	1 234 385,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-262 352,00	0,00	-262 352,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	306 609,95	665 423,20	972 033,15

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Annexe 3 : note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

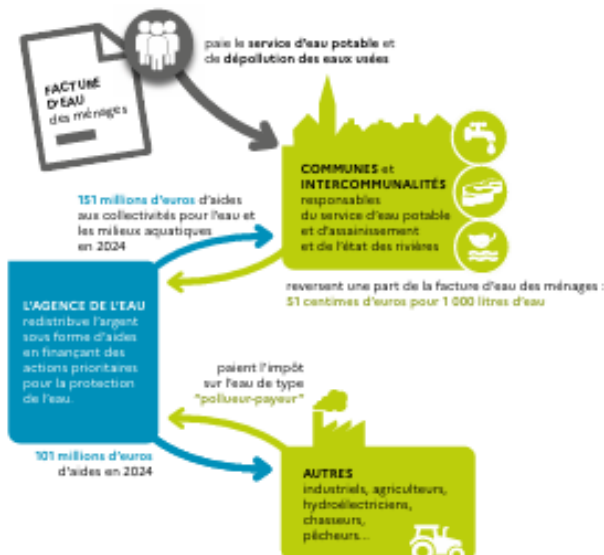
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RQPQ - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RQPQ) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RQPQ > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vores-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques; BIO : pour agriculture biologique; PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Keraea - Bât. B
 18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
 armorique@eau-loire-bretagne.fr
 02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
 1, rue Eugène Varlin • CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
 17, rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
 02 43 86 96 18

Délégation CENTRE-LOIRE

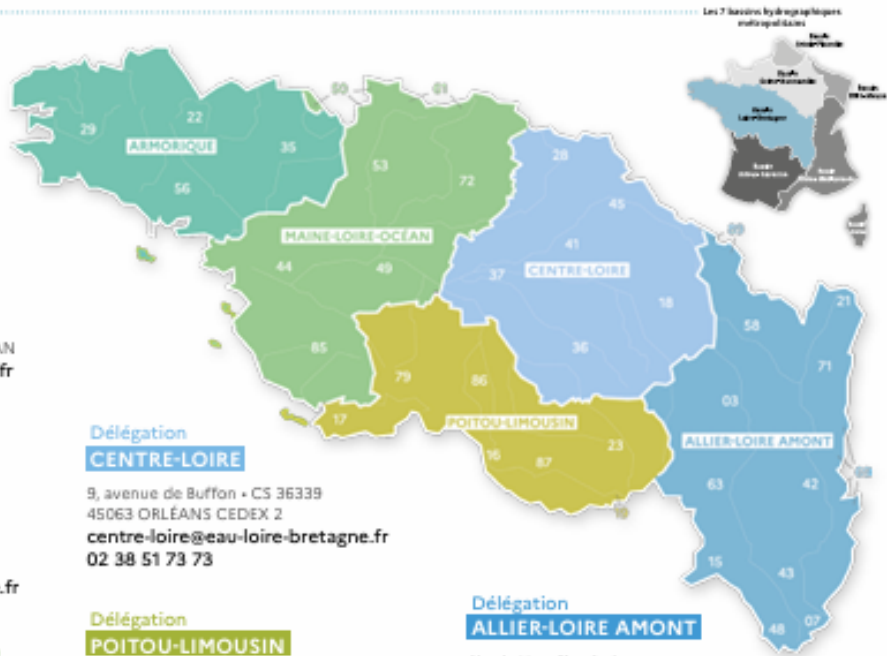
9, avenue de Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
 05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
 19, allées des eaux et forêts • CS 40039
 63370 LEMPDES
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
 04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>

Annexe 4 : lettre de communication du Syndicat – N°20

JANVIER 2024


**Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest**

N° 20

La Lettre du Centre-Ouest



édito

Notre syndicat s'est engagé dans un vaste programme de modernisation de ses installations. D'abord, le château d'eau de La Véquière sera bientôt opérationnel. Il offrira une plus grande sécurité en termes d'approvisionnement des abonnés et permettra de contenir les coûts d'exploitation, notamment celui des consommations électriques. En effet, la distribution sera assurée par gravitation et non plus par surpression permanente comme aujourd'hui.

En second lieu, pour améliorer notre rendement et traquer les fuites dans les délais les plus courts, nous renforçons notre sectorisation afin d'isoler le plus rapidement possible les secteurs « fuyards » et de localiser les « casses » sur les canalisations de distribution.

Le troisième point concerne la télérelève qui devrait progressivement se déployer. Elle permettra de relever vos compteurs à distance, sans vous déranger dans votre vie quotidienne. Plus simple et plus rapide que la relève manuelle, elle offrira un meilleur service : une facturation sans acompte mais au réel et des possibilités d'information rapide en cas de fuite chez l'abonné. Cet ensemble de mesures et ces investissements concourent à une gestion optimisée des ressources en eau et à un souci permanent de bonne gestion des deniers publics.

Evidemment, nous restons toujours vigilants sur la qualité de l'eau. Cependant, de nouvelles molécules de pesticide apparaissent régulièrement que nous réussissons, à ce jour, à traiter avec nos moyens techniques. Toutefois, des questions se posent pour le futur : jusqu'à quand en serons-nous capables avec nos outils actuels ? Et à quel prix, en cas de transformation des unités de traitement ? Nul ne peut aujourd'hui avancer de pronostic. La meilleure assurance pour l'avenir reste la protection de la ressource en préservant les terres agricoles. Nous nous y employons également dans les limites du droit et de la réglementation.

Nous espérons ainsi continuer à vous offrir un service de qualité à coût modéré.

Bonne lecture et à bientôt,

Bien sincèrement,

Pour les élus,
Jean-Pierre RIMBEAU
Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest



La vie du syndicat

Page 2



Dossier
Point sur la qualité

Page 3



Les actus Re-Sources

Page 4

1

LA VIE DU SYNDICAT INFORMATIONS AUX ABONNÉS

Des nouvelles du cercle des citoyens de l'eau :

En 2023, le cercle des citoyens de l'eau s'est réuni à quatre reprises pour tout d'abord être éclairé sur une étude en cours sur le bassin de la Sèvre niortaise appelée HMUC, comportant les volets hydrologie, milieux, usages et climat.

Les citoyens de l'eau ont été sollicités par les élus du Syndicat pour traiter de la question de la tarification sociale de l'eau. Les apports d'informations d'ordre réglementaire et technique ont donné place à de riches échanges de points de vue et d'opinions. Les citoyens ont finalement retenu la solution de proposer aux élus un tarif unique de l'eau.

Par ailleurs, les citoyens de l'eau se sont montrés particulièrement intéressés par le sujet des économies d'eau au quotidien qu'ils ont pu aborder, lors de la dernière réunion, au travers d'exemples de collectivités de l'eau très inspirants. Nul doute que ce sujet sera développé en 2024 ...

Si le cercle des citoyens de l'eau vous intéresse, vous pouvez contacter Nicolas Moreau, l'animateur au 05 49 06 99 21 ou par mail nicolas.moreau@syndicat-seco.com qui répondra à vos questions.

DEMAIN L'EAU : CONSTRUIRE NOTRE QUOTIDIEN AVEC UNE EAU PLUS RARE

Une chose d'eau qui fait, c'est penser à l'eau, à l'eau de qualité.

Le Cercle des citoyens de l'eau

QUELQUES DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE D'EAU

DISPOSITIF	ÉCONOMIE	PRIX
LA CHASSE D'EAU ÉCOLE	50 à 62 % d'économie	25 à 30 €
LA RÉGULATEUR DE DÉBIT ÉCOLE	25 à 50 % d'économie	10 à 15 €
LE RÉGULATEUR THERMOSTATIQUE	20 à 30 % d'économie	10 à 15 €
LE RÉGULATEUR ÉCOLE	25 à 50 % d'économie	10 à 15 €
LE RÉGULATEUR ÉCOLE	25 à 50 % d'économie	10 à 15 €
LE RÉGULATEUR ÉCOLE	25 à 50 % d'économie	10 à 15 €

Dossier



LE STOCKAGE D'EAU POTABLE À LA VÉQUIÈRE

Un projet essentiel pour le SECO

Lancés depuis plusieurs mois, les travaux avancent bien.

Pierre Méry,
Directeur du
Syndicat nous en
dit plus.



Quel est l'objectif de ce projet ?

Il s'agit d'assurer un stockage d'eau potable sur une durée de 24 h pour la majeure partie du territoire desservi par le SECO.

Ce stockage représente un volume de 5000 m³ réparti ainsi :

- Un château d'eau de 2000 m³
- Deux réservoirs au sol de 1500 m³ chacun.

Cette opération se déroule au lieu-dit la Véquière, sur la commune de Surin, en un point haut du territoire.

En parallèle, il est nécessaire de restructurer le réseau. Les travaux portent sur un linéaire d'environ 18 km et concernent les communes de Sainte-Ouennne, Surin, Xaintray, Béceleuf, Germond-Rouvre, Saint-Pompain, Villiers-en-Plaine, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire et Scieq.



Le chantier en cours à La Véquière
(Surin)

Quelles sont les améliorations attendues ?

En cas de coupure à l'usine de Beaulieu (pour des opérations de maintenance par exemple), la distribution de l'eau auprès des abonnés sera maintenue car le château d'eau restituera gravitairement son stock. Aujourd'hui, l'eau est distribuée en flux tendu, ce qui est très énergivore. Demain, le remplissage des réservoirs se fera sur commande, ce qui limitera le temps de fonctionnement des pompes.

Quand prendront fin les travaux ?

Le chantier avance bien, aucun retard n'est pris pour le moment malgré les conditions climatiques difficiles ces derniers mois. Le planning prévoit une mise en fonctionnement des ouvrages au dernier trimestre 2024.



Pose de nouvelles canalisations d'eau potable

ZOOM SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2023

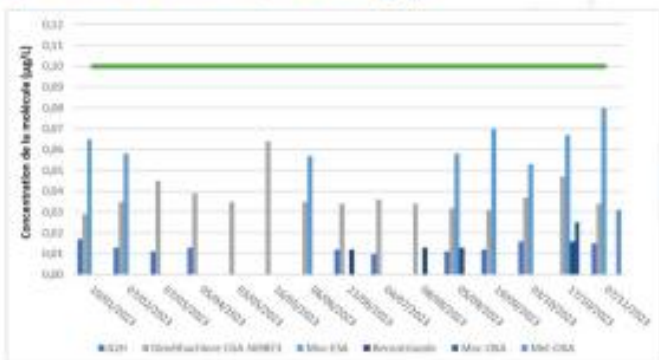
Suivi annuel des nitrates (exprimé en mg/L)



Les valeurs de la concentration en nitrates ont augmenté au début de l'année, en lien avec la pluviométrie et la recharge de la nappe.

A partir de l'été, ces valeurs ont progressivement diminué jusqu'à un nouveau cycle de précipitations à l'automne. La recharge de la nappe dès novembre a été plus précoce que les années précédentes (janvier en règle générale).

Suivi annuel des pesticides avant traitement
(valeurs sur les détections exprimées en µg/L)



A2H : Atrazine 2 Hydroxy
Mec-ESA : Forme ESA du métolachlore
Mec-OXA : Forme OXA du métolachlore
Met-OXA : Forme OXA du méta-zachlore

Norme Eau potable

Ce graphique présente le suivi des pesticides opéré au cours de l'année 2023.

Ce suivi porte sur l'eau brute, c'est-à-dire l'eau issue des captages avant son traitement à l'usine de Beaulieu (Echiré). Ce traitement vis-à-vis des pesticides consiste en un passage sur filtre de charbons actifs en grains.

Les deux molécules principalement retrouvées sont des métabolites (c'est-à-dire issues de la dégradation d'une substance active) d'herbicides.

LES INFOS



Conférence

Comment intégrer la production d'énergie dans l'agriculture tout en protégeant la qualité de l'eau ? Telle a été la question traitée par Yves Le Roux, Professeur à l'Université de Lorraine, au cours de cette conférence suivie d'une table ronde à laquelle ont participé des représentants de collectivités et de structure de conseil.

Retrouvez l'évènement en vidéo sur notre chaîne Youtube : www.youtube.com/@SyndicatSeco



Au printemps 2024

UNE ANIMATION FONCIÈRE AUTOUR DES CAPTAGES

Le Syndicat souhaite entrer en contact avec les propriétaires des parcelles situées à proximité directe des captages d'eau potable (dans le périmètre de protection rapprochée) afin d'évoquer, avec leur fermier le cas échéant, les modalités de gestion de la parcelle conciliant la préservation de la qualité de l'eau.



De mars à mai

OPERATION ENTERRE TON SLIP !

Il y a de la vie dans le sol ! En moyenne, pas moins de 10 milliards de micro-organismes dans quelques grammes de sol et chacun joue son rôle : stocker le carbone, filtrer l'eau, améliorer la fertilité, ...

Pour savoir si leur sol possède une bonne activité biologique, les animateurs agricoles du SECO proposent aux agriculteurs du secteur d'enterrer un slip blanc en coton bio sous 15 cm de terre. Au bout de deux mois, on déterre le slip : plus il est dégradé, plus le sol est vivant !



Contact

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE-OUEST
Lieu-dit Beaulieu 79410 ÉCHIRÉ
Cellule d'animation du Programme Re-Sources :
Tél. 05 49 06 99 21 - re-sources@syndicat-seco.com

Avec le soutien financier de :



Nouvelle-Aquitaine

Lettre d'information locale du Syndicat du Centre-Ouest - Décembre 2023 - N°20

Directeur de publication : Jean-Pierre RIMBEAU, président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Crédit photos : Claude Clin et Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Impression : Imprimerie Nouvelle - Distribution : Millee (11300 exemplaires) - Conception graphique : Nathalie Louvet - Réalisation : Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Légende photo : page 1, La Sèvre niortaise à Saint-Maxime.

